

## PROGRAMME

# Ateliers de l'Outre-Mer – 3ème édition

REF : AOM-24

Les Lundi 20, mardi 21 et/ou mercredi 22 janvier 2025

Jusqu'à 24 h. de formation

En présentiel, à Fort de France – Martinique

Je m'inscris en ligne : <https://www.edilaix.com/produit/ateliers-de-loutre-mer-3eme-edition/>

Je choisis mes ateliers "à la carte" pour calculer mes frais d'inscription

### Durée

24.00 heures (3.00 jours)

### Type d'action de formation

Action de formation

### Objectif(s) pédagogique(s)

- Identifier les règles applicables à la convocation et à la tenue d'une assemblée générale
- Appréhender les changements issus de la jurisprudence récente et les points d'achoppement
- Appréhender les conditions spécifiques de la prescription acquisitive outre-mer
- Identifier les effets de la publication d'un acte de notoriété
- Connaître les modalités d'exercice de l'action judiciaire
- Appréhender les règles fondamentales et leur évolution
- Identifier les principales causes de contentieux
- Être capable d'appréhender les actualités législatives réglementaires et jurisprudentielles en matière de bail commercial
- Être capable d'appréhender les actualités législatives réglementaires et jurisprudentielles en matière de bail d'habitation.

### Contenu de la formation

- Copropriété | La régularité de l'assemblée générale
  - I.- Les pièges de la convocation de l'assemblée générale : Le strict respect des règles formelles de convocation ; Le contenu obligatoire de la convocation
  - II.- Les écueils de la tenue d'une assemblée générale : L'exigence de la feuille de présence ; Les différents modes d'expression des votes ; Les incidents de séance
  - III.- Les risques de recours : Les conditions d'un recours en annulation ; Les motifs d'annulation
- Copropriété | L'actualité jurisprudentielle de la copropriété
  - Règlement de copropriété
  - Charges
  - Travaux
  - Syndicat
  - Syndic
  - Assemblée générale
- Droit foncier | La prescription acquisitive en Outre-Mer

- I.- Les conditions de l'usucapion : Les conditions du droit commun ; Les dérogations prévues outre-mer
- II.- Le contenu de l'acte de notoriété : Les personnes et les biens concernés ; Les éléments probatoires ; La référence aux textes applicables
- III.- Les conditions de publication de l'acte de notoriété : L'auteur de la publication ; Les modalités de la publication
- IV.- Les effets de la publication de l'acte de notoriété : Une présomption de propriété ; La contestation judiciaire de l'acte de notoriété
- Droit foncier | L'actualité jurisprudentielle du droit foncier
  - I.- La règle de l'accession
  - II.- Le bornage
  - III.- Le droit de propriété et la jurisprudence de la Cour de cassation
  - IV.- Les troubles anormaux de voisinage
  - V.- Les servitudes
  - VI.- La prescription acquisitive
- Baux commerciaux | Actualités législatives et jurisprudentielles
  - Champ d'application du statut des baux commerciaux
  - Baux hors statut et durée (dérogatoires, précaires, locations saisonnières)
  - Loyers révisés et indexés
  - Facteurs locaux de commercialité
  - Obligation des parties
  - Obligation de délivrance
  - Charges et travaux
  - Cession et transmission
  - Congé
  - Droit de préemption
  - Fin du bail
  - Bail commercial et procédure collective
- Baux d'habitation | Actualités législatives et jurisprudentielles
  - Conclusion du bail
  - Obligation de décence
  - Etat des lieux
  - Congé
  - Obligation de relogement
  - Prescription de 3 ans instaurée par la loi ALUR
  - Obligation d'entretien
  - Travaux énergétiques
  - Fin du bail

### Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts, huissiers, gestionnaires de copropriété, responsables de services, juristes d'entreprise, experts-comptables.

### Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

### Organisation de la formation

### Moyens pédagogiques et techniques

## Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER  
69287 Lyon cedex 02  
Email: [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com)  
Tel: +33472497911



- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

### **Accessibilité**

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN [formation@groupe-edilaix.com](mailto:formation@groupe-edilaix.com). (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

### **Équipe pédagogique Edilaix**

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINOÛ - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINOÛ - Gestionnaire de formation

**[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)**

[Livret d'accueil participant](#)